

mandes furent confiés à une *Vermittelungstelle* siégeant à Bruxelles.

L'œuvre entreprise requérait des ressources considérables. Une partie en fut fournie, surtout au début, par des dons volontaires soit en argent, soit surtout en nature. Non seulement en Amérique, mais dans le monde entier, un élan magnifique de charité suscita la formation de comités dont le nombre ne fut guère inférieur à 2.000. Il y en eut dans tous les pays neutres de l'Europe, en Angleterre, dans les États-Unis, au Canada, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, aux Indes, à Ceylan, dans l'Afrique du Sud, dans les républiques de l'Amérique latine, aux îles Philippines, à Hawaï et en bien d'autres États. Durant le mois de novembre 1914, les dons en nature représentent 47 pour 100 de la valeur totale des cargaisons arrivées d'outre-mer. Ils passent ensuite par une diminution progressive qui, en mars 1915, les fait tomber à 11,5 pour 100 et qui dans la suite les réduisit bientôt à une quantité tout à fait négligeable. S'il en fut ainsi, ce n'est pas que l'intérêt pour le sort de la Belgique se soit refroidi, mais la *Commission* engagea ses comités de propagande à substituer aux dons en nature des versements en argent. Les objets provenant de dons étaient en effet d'une distribution difficile parce qu'ils arrivaient par petites quantités et requéraient un travail de triage considérable. De plus, ils ne convenaient pas toujours aux besoins ou aux habitudes de la population belge. Enfin, il fallait consacrer à leur transport une partie du tonnage affecté à l'importation des produits les plus indispensables à l'alimentation. Aussi, depuis le mois d'avril 1915, les vivres exotiques introduits en Belgique provinrent-ils presque exclusivement des achats en gros effectués par la *Commission*.

La valeur des dons en nature ou en argent reçus par elle depuis sa fondation, le 22 octobre 1914, jusqu'au 30 septembre 1920 se monte à 6.556.806 livres sterling soit (au pair) à plus de 163 millions de francs. Il faut y ajouter les services gratuits d'une grande partie du personnel employé par la *Commission*, les concessions et les privilèges que lui accordèrent des compa-